



**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE    SEANCE DU : 21 mars 2026**

**DELIBERATION N° : 3**

**RAPPORTEUR : M. William LOMBARD**

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

L'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il y a, dans chaque commune, "un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal".

L'article L. 2122-2 du même code précise que "le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal".

Le nombre d'Adjointes au Maire peut, en conséquence, être fixé entre 1 et 8.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à 8.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de fixer à 8 le nombre des Adjointes au Maire.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Eliane GERARDIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine GUERBER, M. Didier GOIRAND, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, Mme Sandrine LAVAL, M. Pierre-Louis FREVILLE, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Romain CORBIER, M. Cyril MAZAUD, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL et Mme Angélique NOIZETTE.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Marian VIGNOT à M. Didier GOIRAND  
M. Nicolas MARCHAL à M. Pierre-Louis FREVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mars 2026.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire



M. William LOMBARD